

Séance ordinaire

Séance du jeudi 24 avril 2014

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES MUNICIPALES ET LOCALES

1. Election des représentants du Conseil au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
2. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de diverses instances extérieures
3. Création de trois Commissions Permanentes
4. Constitution d'une Commission d'Appel d'Offre
5. Constitution Commission Jury de Concours
6. Création d'une Commission de Délégation de Service Public
7. Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux
8. Création d'une Commission Consultative Communale des Impôts Locaux Directs
9. Création de Comités Consultatifs
10. CCAS: Election des représentants du Conseil Municipal
11. Délégation du Conseil Municipal au Maire : compte rendu

FINANCES LOCALES

12. Fixation des indemnités des élus
13. Création d'un poste de collaborateur de cabinet
14. Fixation du nombre de membres au Comité Technique (CT) et au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
15. Budget Primitif 2014 Ville
16. Budget Primitif 2014 Réseau de Chaleur
17. Budget Primitif 2014 Opérations d'aménagement du Quimpéro
18. Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2014
19. Admission en non-valeur

Hennebont, le 17 avril 2014

20. Programme d'investissement 2014 du secteur Enfance-Jeunesse : demande de subvention CAF
21. Le Hameau des Capucines - Garantie d'emprunt
22. Vente parcelle communale rue Gutemberg au profit de Monsieur COLAK (Entreprise de maçonnerie)
23. Travaux de vidange et de curage des étangs - Parc de kerbihan - Avis enquête publique
24. Séjours été 2014 - Tarifs et effort social de la ville
25. Tarifs Enseignements Artistiques - 2014/2015

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET INSTANCES PUBLIQUES

M. Le Maire expose qu'en application des articles L5212-7 et L5711-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérante de désigner ses délégués au sein des Etablissements Publics (EPCI, Syndicats Mixtes...)

Sur proposition du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré et au scrutin secret,

Désigne pour le représenter :

➔ Au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan

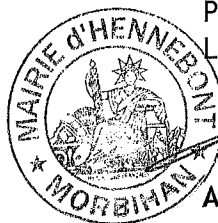
- M Loïc RABIN
- M Thierry FALQUERHO

➔ Au sein du Syndicat Mixte des Haras d'Hennebont

- Mme Claudine CORPART (Titulaire)
- M Frédéric TOUSSAINT (Suppléant)

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

André HARTEREAU

REÇU

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES EXTERIEURES

Monsieur Le Maire expose que l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner en son sein des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les conditions prévues par les textes régissant ces organismes, étant précisé qu'il peut être procédé à tout moment à leur remplacement dans les mêmes formes.

En conséquence, sur proposition du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal

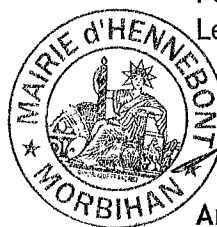
Où l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré

➔ Désigne les élus figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération pour le représenter au sein des instances extérieures où la ville dispose de sièges.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

André HARTEREAU

RECU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES INSTANCES EXTERIEURES

Organismes extérieurs	Délégués
Réseau d'Elus Référents Sécurité Routière (ERSR) du Morbihan	1 Jacques KERZERHO
Défense Nationale	1 Conseiller Défense par commune : Jacques KERZERHO
Mission Locale pour l'Emploi	1 Pascal LE LIBOUX 2 Hubert LE DANVIC 3 Guy LE GOFF 4 Cécile BETTON
Commission Locale d'Insertion	1 Michèle DOLLE 2 Serge GERBAUD / Guy LE GOFF (à voir)
Conseil de Surveillance du CHBS	M le Maire
Conseil d'Administration ESAT Alter Ego	1 – Françoise BARJONET 1 – Hubert LE DANVIC
Conseil d'Administration EHPAD La Colline	1 M. le Maire 2 Michèle DOLLE
Conseil d'Administration Centre de Gérontologie Eudo de Kerlivio	1 Nolwenn LE ROUZIC 2 Roselyne MALARDE
Comité d'Etablissement du Foyer Prat Izel	1 – Hubert LE DANVIC 1 – Bruno CANO
Commission d'évaluation des transferts de charges de Lorient Agglomération	1 – Stéphane LOHEZIC 1 – Pascal LE LIBOUX
Lorient Habitat	1 – Loïc RABIN 1 – Thierry FALQUERHO
Conseil Portuaire	1 – Roselyne MALARDE 1 – Jean-François LE CORFF
Union Technique « Pupilles Petite Enfance » de l'ADPEP 56 ➤ Assemblée Générale ➤ Conseil d'Administration	<p>Assemblée Générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ André HARTEREAU (Maire membre de droit en sus) ➤ 1 - Katy BOUILLAUT ➤ 1 – Caroline BALSSA ➤ 1 – Julie ADIER ➤ 1 – Guénaëlle LE HIN ➤ 1 – Florence MARVIN <p>Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ André HARTEREAU (Maire membre de droit en sus) ➤ 1 – Katy BOUILLAUT ➤ 1 – Caroline BALSSA ➤ 1 – Guénaëlle LE HIN ➤ 1 – Florence MARVIN
Union des Villes d'Art et d'Histoire et Villes Touristiques Associées	1 – Titulaire : Frédéric TOUSSAINT 1 – Suppléant : Thierry FALQUERHO
Conférence des Villes de Bretagne	André HARTEREAU – Maire

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	1 Nolwenn LE ROUZIC
Associations Locales	Délégués
Université Sociale	1 – Titulaire : Claudine CORPART 1 – Titulaire : Anne LAVOUE
Office Municipal des Sports	1 – Titulaire : Philippe PERRONNO 1 – Titulaire : Bruno CANO 1 – Titulaire : Jean-François LE CORFF 1 – Titulaire : Katy BOUILLAUT + Demande de Guy LE GOFF
Conseil d'Administration de l'Harmonie	1 – Titulaire : Caroline BALSSA
Office Communautaire de Tourisme du Pays de Lorient	1 – Titulaire : Hubert LE DANVIC 1 – Titulaire : Guy LE GOFF 1 – Suppléant : Pascal LE LIBOUX 1 – Suppléant : Olivier PRIGENT
Conseil d'Administration d'HENNEBONT PATRIMOINE	1 – Titulaire : Frédéric TOUSSAINT 1 – Titulaire : Caroline BALSSA 1 – Titulaire : Marie-Hélène LE BORGNE 1 – Titulaire : Olivier PRIGENT
Comité des Jumelages	1 – Titulaire : Nadia SOUFFOY 1 – Titulaire : Anne LAVOUE 1 – Titulaire : Philippe PERRONNO 1 – Titulaire : Marie-Hélène LE BORGNE 1 – Titulaire : Florence MARVIN
Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique et de Danse	1 – Titulaire : Claudine CORPART 1 – Suppléant : Caroline BALSSA

Etablissements d'enseignement	Délégués
Lycées	
Victor Hugo	1 – Titulaire : Marie-Françoise CERESZ 1 – Titulaire : Anne LAVOUE 1 – Titulaire : Olivier PRIGENT 1 – Suppléant : Guy LE GOFF
Emile Zola	1 – Titulaire : Caroline BALSSA 1 – Titulaire : Katy BOUILLAUT 1 – Titulaire : Cécile BETTON 1 – Suppléant : Guy LE GOFF
LP Agricole et Horticole « Le Talhouët »	1 – Titulaire : Marie-Françoise CERESZ 1 – Titulaire : Guy LE GOFF 1 – Suppléant : Anne LAVOUE
Collèges	
Pierre et Marie Curie	1 – Titulaire : Caroline BALSSA 1 – Titulaire : Guénaëlle LE HIN 1 – Suppléant : Frédéric TOUSSAINT 1 – Suppléant : xxxxx
Paul Langevin	1 – Titulaire : Françoise BARJONET 1 – Titulaire : Guénaëlle LE HIN 1 – Suppléant : Bruno CANO 1 – Suppléant : xxxxx

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Etablissements d'enseignement	Délégués
Ecoles Publiques	
Talhouët	– Titulaire : Caroline BALSSA – Titulaire : Guénaëlle LE HIN – Suppléant : Yves GUYOT – Suppléant : Marie-Hélène LE BORGNE
Langroix	– Titulaire : Claudine CORPART – Titulaire : Marie-Hélène LE BORGNE – Suppléant : Annie-Françoise CEREZ – Suppléant : Guénaëlle LE HIN
Elémentaire Paul Eluard	– Titulaire : Caroline BALSSA – Titulaire : Florence MARVIN – Suppléant : Julian PONDAVEN – Suppléant : Guénaëlle LE HIN
Elémentaire Jean Macé	– Titulaire : Françoise BARJONET – Titulaire : Guénaëlle LE HIN – Suppléant : Katy BOUILLAUT – Suppléant : Marie-Hélène LE BORGNE
Elémentaire Pierre et Marie Curie	– Titulaire : Marie-Françoise CEREZ – Titulaire : Serge GERBAUD – Suppléant : Yves GUYOT – Suppléant : Marie-Hélène LE BORGNE
Maternelle du Centre	– Titulaire : Marie-Françoise CEREZ – Titulaire : Marie-Hélène LE BORGNE – Suppléant : Nolwenn LE ROUZIC – Suppléant : Guénaëlle LE HIN
Maternelle Anjéla Duval	– Titulaire : Michèle DOLLE – Titulaire : Guénaëlle LE HIN – Suppléant : Katy BOUILLAUT – Suppléant : Marie-Hélène LE BORGNE
Maternelle Paul Eluard	– Titulaire : Caroline BALSSA – Titulaire : Marie-Hélène LE BORGNE – Suppléant : Julian PONDAVEN – Suppléant : Guénaëlle LE HIN
Maternelle Jean Macé	– Titulaire : Bruno CANO – Titulaire : Guénaëlle LE HIN – Suppléant : Françoise BARJONET – Suppléant : Marie-Hélène LE BORGNE
Ecoles privées	
Saint Gilles	1 Yves GUYOT
Saint Félix Kerlois	1 Thierry FALQUERHO
Saint Joseph du Guiriel	1 Marie-Françoise CEREZ
Notre Dame du Vœu	1 Anne LAVOUE

REÇU LE

13 MAI 2014

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE

13 MAI 2014

CREATION DE TROIS COMMISSIONS PERMANENTES

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

M. Le Maire, indique que conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres,

le Bureau Municipal propose d'en créer trois, intitulées comme suit :

- Commission La Vie de la Cité et des Solidarités comportant 17 membres avec Le Maire
- Commission de la Ville au Quotidien et au Futur comportant 15 membres avec Le Maire
- Commission des Ressources Financières et Humaines, et du Développement Economique Local comportant 12 membres avec Le Maire

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de M. Le Maire après en avoir délibéré

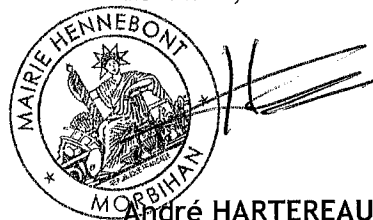
- ➔ Décide de créer les trois Commissions permanentes désignées ci-avant qui sont présidées par Le Maire
- ➔ Désigne, pour en faire partie, les élus suivants :

La Vie de la Cité et des Solidarités (17)	La Ville au Quotidien et au Futur (15)	Ressources Financières et Humaines et Développement Economique Local (12)
M Le Maire	M Le Maire	M Le Maire
Michèle DOLLE	Loïc RABIN	Stéphane LOHEZIC
Katy BOUILLAUT	Yves GUYOT	Hubert LE DANVIC
Claudine CORPART	Thierry FALQUIREHO	Julie ADIER
Philippe PERRONNO	Frédéric TOUSSAINT	Pascal LE LIBOUX
Marie-Françoise CERZ	Jacques KERZERHO	Jacques KERZERHO
Nadia SOUFFOY	Julian PONDAVEN	Loïc RABIN
Françoise BARJONET	Jean-François LE CORFF	Michèle DOLLE
Frédéric TOUSSAINT	Roselyne MALARDE	Xavier POUREAU
Jennifer TESSIER-JOSSET	Marie-Françoise CERZ	Guy LE GOFF
Nolwenn LE ROUZIC	Bruno CANO	Serge GERBAUD
Anne LAVOUE	Olivier PRIGENT	Olivier PRIGENT
Florence MARVIN	Cécile BETTON	
Serge GERBAUD	Guénaëlle LE HIN	
Guénaëlle LE HIN	Guy LE GOFF	
Marie-Hélène LE BORGNE		

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme, **REÇU LE**
Le Maire,



André HARTEREAU

13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M. RABIN, rapporteur, fait pouvoir qu'en application de l'article L2122-22 du CGCT, et des articles 22,23 et 24 du Codes des Marchés Publics, le Bureau Municipal propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

Il ajoute que celle-ci doit comprendre le Maire ou son représentant et cinq membres du Conseil Municipal élus par l'assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il précise que d'autres personnes peuvent être appelées à siéger dans les CAO mais sans pouvoir participer aux délibérations sous peine de rendre la procédure irrégulière.

C'est le cas notamment des fonctionnaires territoriaux chargés de préparer et de suivre l'exécution des marchés, des personnalités désignées par le Maire en raison de leur compétence dans le domaine objet du marché, du comptable public et du représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré

→ Fixe à 11 la composition de cette Commission présidée par Le Maire ou son représentant (5 titulaires, 5 suppléants)

APPEL
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

→ Désigne comme suit la composition :

Composition (11 membres)

Président : André HARTEREAU Suppléant : Loïc RABIN Membres titulaires :	Membres suppléants :
➤ Roselyne MALARDE	➤ Anne LAVOUE
➤ Stéphane LOHEZIC	➤ Bruno CANO
➤ Thierry FALQUERHO	➤ Julian PONDAVEN
➤ Olivier PRIGENT	➤ Cécile BETTON
➤ Xavier POUREAU	➤ Guy LE GOFF

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

CONSTITUTION COMMISSION JURY DE CONCOURS

M. RABIN, Rapporteur, fait savoir que les jurys de concours se composent des mêmes membres de droit que la CAO (art. 24 du Code des Marchés Publics) auquel le Maire peut adjoindre, avec voix délibérative, au plus 5 personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours. Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente.

En conséquence, sur proposition du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

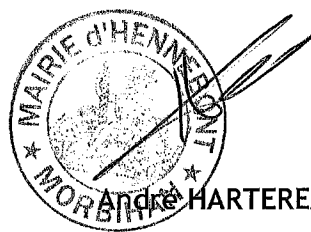
➔ Désigne comme suit la composition de la Commission Jury de Concours :

Composition (11 membres)	
Président : André HARTEREAU Suppléant : Loïc RABIN	
1er collègue Membres titulaires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Roselyne MALARDE ➤ Stéphane LOHEZIC ➤ Thierry FALQUERHO ➤ Serge GERBAUD ➤ Xavier POUREAU 	Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Anne LAVOUE ➤ Bruno CANO ➤ Julian PONDAVEN ➤ Olivier PRIGENT ➤ Guy LE GOFF
2eme collègue : Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours	
3eme collègue : Personnes ayant la même qualification professionnelle ou équivalente exigées pour les candidats participant au concours	

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



REÇU LE

13 MAI 2014

André HARTEREAU
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. RABIN, Rapporteur, indique qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de gestion de certains services publics.

Il précise que si l'organe délibérant fait le choix du principe de déléguer la gestion d'un service après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L1413-1 du CGCT, les offres des candidats à la gestion déléguée sont ouvertes par une commission présidée par le Maire ou son représentant, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sur proposition du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ Désigne après vote au scrutin secret, pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public présidée par M. Le Maire :

- Loïc RABIN
- Roselyne MALARDÉ
- Stéphane LOHÉZIC
- Cécile BETTON
- Xavier POUREAU

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU
13 MAI 2014
Sous-Prefecture
de Lorient

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. RABIN, Rapporteur, rappelle qu'au cours des dix dernières années, diverses lois ont permis d'améliorer la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics.

Ainsi, les Communes de plus de 10 000 habitants notamment peuvent créer une Commission Consultative des Services Publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de Délégation de Service Public.

M. RABIN, précise qu'à Hennebont, la seule délégation de Service Public existant à ce jour concerne la gestion du camping municipal ouvert pour une période de 3 mois.

Afin de s'inscrire dans le strict respect de l'article L 1413-1 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de créer cette commission qui est consultée pour avis sur :

Tout projet de délégation de Service Public

Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière

Tout projet de partenariat

Etant précisé que cette Commission examine par ailleurs tous les rapports établis par les délégataires, le Président de cette commission présente avant le 1er juillet, à l'assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré

→ Décide de créer cette Commission consultative des services publics locaux visée à l'article L1413-1 du CGTC présidée par M. Le Maire.

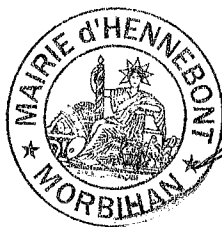
→ Désigne pour siéger en son sein :

M Stéphane LOHÉZIC
Mme Roselyne MALARDÉ
M Loïc RABIN
Mme Caroline BALSSA
M Pascal LE LIBOUX
M Serge GERBAUD
M Xavier POUREAU

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX DIRECTS

M.LOHEZIC, Rapporteur, fait savoir que selon l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts, les nouveaux commissaires qui seront appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général du Conseil Municipal.

Cette Commission, présidée par le Maire ou un adjoint délégué, comprend en fait 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants choisis et nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré

➔ Adopte la liste des contribuables proposée par le Bureau Municipal, jointe à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



André HARTEREAU

	NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE	Conseiller Municipal	Si connue : Taxe(s) imposée(s) dans la commune TH et/ou TF et/ou CFE	Observations : Hors commune, Propriétaire bois
TITULAIRES							
1	CANAL	Bernard	8 Rue Zéphirin Camélinat	24/02/1944			
2	LE BOTLAN	Marcel	56 Avenue Commune de Paris	30/06/1944			
3	CORRIGNAN	Christine	5 Chemin de Saint Gunthiern	14/04/1946			
4	VOILLEMEN	Chantal	4 Rue Marcel Le Carrer	14/04/1947			
5	NICOLAS	Patrick	16 Rue de Kerihouais	25/07/1948			
6	TEXIER	Bernadette	5 Impasse Alphonse Royer	23/12/1950			
7	BOURRIGAN	Louis	14 Rue J.M. de la Mennais	23/04/1945			
8	BAY	Corinne	Chemin du Hingair	15/09/1972			
9	MEANCE	Eric	12 Impasse du Bouëtiez	06/12/1970			
10	LE BERRE	Annaïck	12 Impasse Paul Gauguin	20/09/1951			
11	BAZIN	Olivier	20 Rue Georges Moreau	30/07/1965			
12	LEHOUX	Patrice	8 Impasse du Dranker	26/10/1949			
13	JAFFRE	Emmanuel	Le Bas Locoyarne	28/07/1948			
14	LETELIER	Stéphanie	17 Route de Port-Louis	30/08/1971			
15	DEMARCY	Philippe	33 Route de Port-Louis	21/09/1952			
16	POUÉZARD	Roger	99 Rue Maréchal Joffre	03/12/1949			
SUPPLEANTS							
1	MURGUE	Danièle	3 Rue Roger Martin du Gard	25/03/1943			
2	TRECANT	Joël	Rue de Mané Avelo	22/05/1956			
3	BOULC'H	Dominique	18 Rue Voltaire	21/03/1966			
4	COLLEU	Robert	9 Rue des Haras	25/01/1959			
5	LE DORSE	Thierry	5 Rue Joseph Caudan	15/05/1964			
6	DAVID	Evelyne	4 Rue du Champ de Foire	08/11/1951			
7	VASQUEZ	Christian	2 Rue des Chardonnerets	04/04/1958			
8	LE BESQUE	Hélène	2 Avenue Louis Pasteur	07/07/1957			
9	GILBERT	Christian	2 Impasse Louis Villon	07/03/1949			
10	DESPRES	Nolwenn	4 Rue du Docteur Saint Géron	29/12/1980			
11	LEBRETON	Fabrice	3 Rue Jean Giorgetti	12/07/1967			
12	LE CALVE	Sylvie	6 Rue du Guigo lhuel	16/11/1963			
13	PERVIER	Denis	2 Rue de la Poste	11/05/1954			
14	COLAS-GLON	Françoise	6 Rue Henri Barbusse	11/06/1951			
15	CLOAREC	Martie-Louise	25 Rue Nationale	08/03/1940			
16	BONNET	Jacques	Cité de Kerihouais - Bat D n°34	20/09/1960			

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

CREATION DE COMITES CONSULTATIFS

Madame BALSSA, Rapporteuse, fait savoir qu'en application de l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune.

Ces Comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité.

Sur proposition du Bureau Municipal, dans le souci de développer la Démocratie Locale,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur

➔ Décide de créer les Comités Consultatifs suivants :

- Le Comité Local d'accessibilité avec 6 élus titulaires, le Maire étant le Président, à savoir :

Michèle DOLLE

Yves GUYOT

Marie-Françoise CERÉZ

Jennifer TESSIER-JOSSET

Florence MARVIN

Guénaëlle LE HIN

- Le Comité Consultatif des usagers du domaine public présidé par le Maire avec 6 élus titulaires, à savoir :

Yves GUYOT
Loïc RABIN
Jacques KERZERHO
Katy BOUILLAUT
Olivier PRIGENT
Guy LE GOFF

- Le Conseil Consultatif des usagers de la restauration municipale présidé par le Maire avec 4 élus titulaires et 4 élus suppléants, à savoir :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Julian PONDAVEN	Roselyne MALARDE (suppléante du Maire)
Marie-Françoise CERZ	Florence MARVIN
Marie-Hélène LE BORGNE	Nolwenn LE ROUZIC
Cécile BETTON	Guy LE GOFF

- Le Comité Local d'animation et de suivi du CLSPD du Pays de LORIENT présidé par le Maire avec 3 élus titulaires, à savoir :

Jacques KERZERHO
Caroline BALSSA
Nolwenn LE ROUZIC

- Le Comité Consultatif des usagers de l'école du Musique et de Danse présidé par le Maire avec 6 élus titulaires, à savoir :

Caroline BALSSA
Claudine CORPART
Anne LAVOUE
Loïc RABIN
Florence MARVIN
Marie-Hélène LE BORGNE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



André HARTEREAU

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

CCAS: ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame DOLLE, Rapporteuse, rappelle que lors de sa séance du 06 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, étant précisé que le Maire est membre de droit de cet établissement public.

Compte tenu du caractère paritaire de ce Conseil d'Administration il est donc demandé à l'assemblée délibérante de désigner ses 8 représentants par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de la rapporteuse,

Après en avoir délibéré et avoir voté à bulletins secrets,

➔ Désigne pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS, les élus suivants :

Mme DOLLE Michèle

Mme LE ROUZIC Nolwenn

Mme LAVOUE Anne

Mme TESSIER-JOSSET Jennifer

M LE DANVIC Hubert

Mme BARJONET-MOY Françoise

Mme MARVIN Florence

M POUREAU Xavier

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme,

Maire,

André HARTEREAU

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Madame DOLLE, Rapporteuse, rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 06 avril 2014 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle indique que les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le 14/02/2014 sont les suivants :

☞ Droits de préemption

- Nombre de DIA reçues du 14/02/2014 au 11/04/2014 : 49 DIA depuis le dernier CM + 1 en attente de décision
- Nombre de décisions de ne pas préempter : 50

☞ Marchés de travaux de fournitures et services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € HT
Marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un éco-quartier du Quimpéro	Groupement conjoint d'entreprises dont le mandataire est Guillaume Sevin Paysages	148 746,50
Marché pour l'acquisition et la livraison d'une tondeuse portée arrière sur tracteur	Kervarrec Motoculture	7 000,00
Marché pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles (lot 1 : carburants ; lot 2 : combustible)	Lot 1 : Armorine ; Lot 2 : Compagnie Petrolière de l'Ouest	Lot 1 : minimum: 52 355,66; maximum: 118 046,90 ; Lot 2 : minimum : 13 783,80; maximum: 34 459,50
Marché pour le contrôle technique des véhicules légers de la ville	Contrôle Technique Hennebontais	3 116,00
Marché pour les prestations de formation des agents en matière de sécurité (lot 1 : santé au travail ; lot 2 : formation conduite-risques routiers ; lot 3 : formation conduite d'engins)	Lot 1 : Anafi ; lot 2 : Forget Formation ; Lot 3 : Forget Formation	Lot 1: 11 880 Lot 2: 3 775,00 Lot 3: 2 250,00
Marché pour les prestations de formation en matière d'HACCP	Groupe Pierre Le Goff grand ouest	550,00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

➔ Prend acte de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil prend acte

Le registre est dûment signé.

REÇU

13 MAI 2014

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

André HARTEREAU

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE

13 MAI 2014

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

M. Le Maire fait savoir qu'il appartient au nouveau Conseil Municipal de fixer expressément le niveau des indemnités de ses membres conformément aux articles L2123-20 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La commune d'Hennebont étant bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine il peut être alloué aux élus les indemnités correspondant à la strate des communes 20 000 à 49 999 habitants, conformément au 5ème alinéa de l'art. 21.23.22 du CGCT.

Ainsi, le Bureau Municipal est d'avis que celles-ci soient fixées comme suit :

↳ Maire : 55 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

↳ Adjoints au Maire : 21 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

↳ Conseillers délégués : 11.5 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Aux indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, s'ajoute la majoration de 15% applicable au chef lieu de canton prévue par les articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT.

↳ Elus référents : 5 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2014 de la commune aux articles 6531, 6533 et 6534.

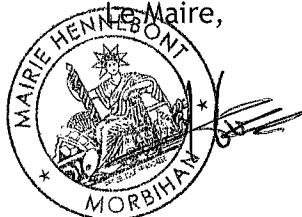
Sur proposition de La commission Ressources du lundi 14 avril et du Bureau Municipal du 16 avril 2014,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
➔ Adopte ces propositions ainsi que le tableau des indemnités des élus concernés annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 4.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

**TABLEAU DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
ÉLUS LE 06 AVRIL 2014
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS OU REFERENTS**

TITRE	NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	MONTANT DE L'INDEMNITÉ	Réf CGCT (idem pour tous les élus)
Monsieur	HARTEREAU	André	Maire	55 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123- 23 L2123-20 L2123-22 (A5) R2123-23 (A4)
Madame	DOLLE	Michèle	Premier Adjointe	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	RABIN	Loïc	Deuxième Adjoint	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	LOHEZIC	Stéphane	Troisième Adjoint	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	BALSSA	Caroline	Quatrième Adjointe	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	BOUILLAUT	Katy	Cinquième Adjointe	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	CORPART	Claudine	Sixième Adjointe	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	GUYOT	Yves	Septième Adjoint	21 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	CEREZ	Marie-Françoise	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	PONDAVEN	Julian	Conseiller Référent	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	TOUSSAINT	Frédéric	Conseiller Délégué	11.5 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	SOUFFOY	Nadia	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)

RECULE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Monsieur	FALQUERHO	Thierry	Conseiller Délégué	11.5 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	ADIER	Julie	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	LE DANVIC	Hubert	Conseiller Délégué	11.5 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	MALARDE	Roselyne	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	LE LIBOUX	Pascal	Conseiller Référent	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	LAVOUE	Anne	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	PERRONNO	Philippe	Conseiller Délégué	11.5 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	LE ROUZIC	Nolwenn	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	KERZERHO	Jacques	Conseiller Délégué	11.5 % du traitement correspondant à l'IB 1015 + majoration 15%	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	TESSIER-JOSSET	Jennifer	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	CANO	Bruno	Conseiller Référent	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Madame	BARJONET-MOY	Françoise	Conseillère Référente	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)
Monsieur	LE CORFF	Jean-François	Conseiller Référent	5 % du traitement correspondant à l'IB 1015	L2123-20 L2123-24 R2123-23 (A4)

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEureau

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

CREATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

M. Le Maire indique qu'à l'instar du précédent mandat, il entend recruter un collaborateur de Cabinet conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°87-1004 du 16.12.1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des autorités territoriales.

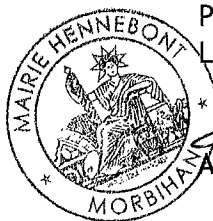
L'agent affecté à ce poste serait rémunéré à l'indice majoré 545 de la Fonction Publique, l'exercice des fonctions de collaborateur de Cabinet ne donnant droit à la perception d'aucune rémunération accessoire à l'exception des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. Le Maire,
Après avoir délibéré,

➔ Décide de la création de poste du Collaborateur du Maire qui sera pourvu à compter du 01 juin 2014 et pour la durée du mandat, étant précisé que les crédits nécessaires à sa rémunération sont ouverts au budget 2014 (art. 64131).

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 4.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

André HARTEureau

RECETTE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET AU COMITE HYGIENE SECURITE ET
CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

M. Le Maire expose que dans la continuité de la réforme initiée par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, le décret du 27 décembre 2011 a modifié certaines règles relatives aux Comités Techniques Paritaires (CTP) et au Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) :

- La dénomination
 - ❖ Comités Techniques Paritaires (CTP), dorénavant renommés Comités Techniques (CT)
 - ❖ Comités d'Hygiène et de Sécurité désormais dénommés Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- La composition
 - ❖ Suppression du caractère paritaire obligatoire
- La durée des mandats des représentants du personnel
 - ❖ Durée du mandat de 4 ans, contre 6 ans actuellement

Pour les CT le nombre de représentants titulaires est prévu entre 3 à 5 pour les collectivités comportant un effectif de 50 à 350 agents

En ce qui concerne les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), les articles 28 à 35 modifiés du décret du 10 juin 1985 prévoient que le nombre des membres titulaires des représentants du personnel ne saurait être inférieur à trois ni supérieur à dix dans les collectivités ou établissements employant au moins 200 agents.

Enfin, un CT commun et un CHSCT commun « Ville - CCAS » peut-être créé par délibérations concordantes des organes délibérants dès lors que l'effectif global est au moins égal à 50 agents.

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

En conséquence, sur proposition de la commission Ressources et du Bureau Municipal réunis respectivement les 14 et 16 avril 2014,

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Décide de créer des CT et CHSCT communs à la ville et au CCAS
- ➔ De fixer à 10 le nombre de titulaires (5 élus et 5 représentants du personnel) et autant de suppléants pour chacun de ces organes.

Il est précisé qu'il appartiendra ensuite au Maire (et Président du CCAS), de désigner les représentants de la collectivité au sein de ces instances et au personnel de procéder à l'élection de ses représentants au CT et au CHSCT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEAU

Etaient présents :

André HARTEAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE
13 MAI 2014

SOUS-PRÉFET des Membres
de LORIENT

BUDGET PRIMITIF 2014 VILLE

M LOHEZIC, Rapporteur, fait savoir tout d'abord que l'élaboration du projet de budget primitif de l'année 2014 s'inscrit dans la suite des informations et du débat d'échanges (DOB) intervenu lors de la réunion le Conseil Municipal le 27 février dernier.

Il ajoute ensuite que contrairement à l'année passée, le projet de budget intervenant après le vote du compte administratif de l'exercice écoulé, il intègre d'une part la reprise des résultats décidée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 février 2014 et d'autre part les restes à réaliser de la section d'investissement.

Il poursuit en précisant que le projet de budget primitif 2014 s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Rappel BP 2013	Réalisé 2013	Proposition 2014	Rappel BP 2013	Réalisé 2013	Proposition 2014
Fonctionnement	16 774 825,00	15 121 120,91	17 155 851,00	16 774 825,00	19 251 217,82	17 155 851,00
Investissement	5 207 174,00	7 934 548,21	11 252 934,82	5 207 174,00	4 233 510,42	11 252 934,82
Total	21 981 999,00	23 055 669,12	28 408 785,82	21 981 999,00	23 484 728,24	28 408 785,82

Il indique que l'analyse des différents chapitres fait apparaître les éléments suivants :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le volet recettes se présente comme suit :

Impôts et taxes : 10 450 029 € (+1,08 % CA 2013)

Dont la fiscalité directe locale pour un montant de 8 880 249 €. Les taux d'imposition ne seront pas modifiés mais les valeurs locatives seront revalorisées de 0,9% (1,8 % en 2013). L'évolution physique des bases d'imposition et la revalorisation permettent une évolution du produit fiscal de 1,15 %.

Ce chapitre de recettes enregistre également l'attribution de compensation versée par Lorient Agglomération pour les activités transférées, qui, dans le cadre de la dégressivité des compensations du transfert de la compétence « assainissement » diminue de 53 567 €. Par contre le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est attendu en progression de 55 % soit 59 000 € (le montant définitif ne sera connu que cet été). Les recettes des droits de mutation, des taxes sur l'électricité et de la taxe sur la publicité sont prévues pour 320 000€, 245 000€ et 77 000 €.

Dotations et Subventions : 4 530 378 € (- 3,5%/CA 2013)

Les financements de l'Etat sont attendus en diminution de 196 661 € soit une diminution de 4,58% par rapport aux montants versés en 2013. L'évolution positive de la population de la ville et les critères socio-économiques de répartition utilisés pour les différentes dotations permettent de limiter la baisse des dotations de l'Etat. Les participations attendues du Département diminuent pour les services culturels du fait de la création de l'EPCC qui va prendre en charge les activités du spectacle vivant et d'une réduction des aides pour certaines actions. Ce chapitre enregistre une recette nouvelle correspondant à la prise en charge partielle des emplois d'avenir.

Vente de produits et de prestations de service : 1 262 478 € (-0,92%/CA 2013)

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires aura un impact sur les recettes du centre de loisirs pour les mercredis hors vacances scolaires. D'autres structures seront impactées comme le complexe aquatique et l'école de musique et de danse pour les activités du mercredi matin. Le transfert de l'activité spectacles vivants à l'EPCC à compter du 1^{er} juin entraîne également une diminution des recettes d'activité.

Les autres produits de gestion courante : 353 687 € (+23,4%/CA 2013)

Cette évolution provient essentiellement de la refacturation à l'EPCC des activités prises en charge sur le budget communal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2014.

Les autres recettes :

- Produits financiers : 225 €
- Produits exceptionnels : 82 063 € recette correspondant essentiellement à des remboursements de la part de l'agglomération suite au transfert du service assainissement.
- Remboursement sur rémunérations : 280 000€ (-31,6%/CA 2013)
- Opérations d'ordre : 196 791€ (-49%/CA 2013) diminution des travaux d'investissement réalisés par les services municipaux.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 17 155 851 € en diminution (hors reprise d'excédent antérieur) de 2,96% par rapport aux réalisations de 2013 (17 680 093,83 €).

Le volet dépenses se présente comme suit :

Les charges de personnel : 9 399 871 € (+5,36%/CA 2013)

Cette prévision intègre une enveloppe de 200 000 € pour la mise en œuvre des rythmes scolaires. Sans cette enveloppe spécifique l'évolution des charges de personnel est de 3,1 %. Le budget intègre les effets des décisions nationales : augmentation des taux de cotisation CNRACL 66 663 €, revalorisation des agents de catégorie C et certains de catégorie B 43 830 €, la tenue des élections 20 000 € mais également les effets

reports des décisions prises par le Conseil municipal en 2013 : revalorisation du régime indemnitaire 112 768 €, création d'emplois d'avenir 73 094 €, €. Le Glissement vieillesse technicité GVT est estimé à 78 216 € soit 0.9 % des dépenses du chapitre.

Les charges à caractère général : 3 629 032 € (+2,2%/CA 2013)

Ce chapitre connaît une évolution significative de certaines dépenses :

- L'assurance risques statutaires : +43 955 €
- L'assurance dommage ouvrage pour la reconstruction de l'école du Talhouet : 22 650 €
- Les dépenses d'électricité suite à une modification des modalités de facturation d'EDF : + 37 692 €
- Des dépenses d'entretien des bâtiments : 43 000 € pour la Basilique, 26 760 € pour le complexe aquatique, 10 000 € pour le gymnase de Kérihouais
- Des frais d'études et d'analyse dans les bâtiments suite à de nouvelles obligations réglementaires : 12 972 €
- La location de matériel + 15 596 € avec notamment la location de matériel pour le service espaces verts et environnement.

Ces dépenses supportent également l'augmentation de la hausse de la TVA.

Les charges de gestion courante : 1 607 210 € (+13,9%/CA 2013)

Les évolutions sont dues principalement aux fonds d'intervention : la nouvelle dotation pour l'EPCC d'un montant de 127 800 €, l'augmentation des aides aux associations + 52 031 € dont une importante partie pour les écoles publiques et privées en fonction des effectifs accueillis, l'augmentation de 20 000 € de la subvention au CCAS.

Ce chapitre prend également en compte les indemnités versées aux élus qui connaissent une diminution de 7,7 %.

Les charges financières : 558 100 € (+10,1%/CA 2013)

Cette somme intègre le financement des intérêts la dette actuelle pour un montant de 494 000 € en évolution de -2,4 % et une somme de 64 000 € pour financer les intérêts de la dette qui sera souscrite en 2014 pour financer les investissements, faire face aux besoins de trésorerie court terme et intégrer les éventuelles variations des marchés financiers.

Les autres dépenses

- Les charges exceptionnelles : 62 420 € (-24, 3%/CA 2013)
- Les atténuations de produits : 1 515 € (remboursements d'impôts)
- Les opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 741 009 € (+14,29%/CA 2013)
- Le virement complémentaire à la section d'investissement : 1 156 694 € (- 37,8 % CA 2013)

Les dépenses de fonctionnement hors virement à la section d'investissement s'élèvent à 15 999 157 € et progressent de 5,8 % par rapport aux réalisations de 2013.

La section de fonctionnement dégage globalement un autofinancement de 1 700 912 € à destination de la section d'investissement, il était de 2 821 006,02€ en 2013.

Concernant la section d'investissement, le projet de budget intègre :

La dette :

Le remboursement en capital de la dette actuelle de la ville sera de 951 376 € en progression de 4,3% par rapport à 2013 en raison des profils d'extinction des emprunts. L'encours de la dette au 1er janvier s'élève à 14 312 795 €. Le budget intègre 24 400 € de remboursement de capital de nouveaux emprunts à souscrire en 2014. Par ailleurs, le budget prévoit comme l'an passé les crédits équilibrés en dépenses et en recettes pour l'utilisation des emprunts assortis d'une option de ligne de trésorerie (1.5M €).

Les dépenses d'équipement : 5 005 879.03 €

Ce montant comprend les restes à réaliser de l'exercice 2013 de 1 614 326,03 €, les crédits de paiement 2014 des autorisations de programme votées par le Conseil municipal au cours des années passées pour 2 371 876 € et aux dépenses autorisées par le conseil municipal lors de ses séances de janvier et février 2014 pour 1 019 677 €. Le détail de ces dépenses est donné dans le document joint.

Le budget intègre la reprise du déficit 2013 de la section d'investissement de 3 701 037,79.

Pour financer ces dépenses, la ville mobilisera l'autofinancement évoqué précédemment, les recettes propres à la section d'investissement d'un montant de 904 430 € (FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme, taxes pour non réalisation d'aires de stationnement), les restes à réaliser de l'exercice 2013 pour 1 128 527,52 €, le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2013 d'un montant de 4 130 096,91 € et il est nécessaire de prévoir un emprunt de 1 614 416 €. Cet emprunt qui ne sera souscrit qu'en fonction des besoins réels ferait remonter l'encours de la dette à un niveau proche de celui de début 2013.

Le rapporteur conclue en affirmant que ce projet de budget qui s'inscrit dans la prise en charge des engagements pris au cours de la gestion précédente, permet de ne pas alourdir la fiscalité locale, mais qu'il connaît un fort effet ciseaux sur la section de fonctionnement et nécessite un important recours à l'emprunt. Une analyse détaillée de l'ensemble des dépenses et des recettes va être réalisée dans les prochaines semaines pour proposer d'éventuelles évolutions et pouvoir intégrer de nouvelles dépenses d'équipement et de nouvelles ressources lors des ajustements qui seront proposés lors de la présentation de la première Décision Modificative au conseil municipal soit en juillet soit en septembre.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Bureau Municipal et de la Commission Ressources,
Décide après en avoir délibéré,
➔ D'adopter le budget primitif 2014 tel que proposé et présenté

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 4.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


André HARTEREAU

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEureau

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

BUDGET PRIMITIF 2014 RESEAU DE CHALEUR

M. FALQUERHO, Rapporteur, expose que le budget primitif du budget annexe de la chaufferie bois et du réseau de chaleur s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Rappel BP 2013	Proposition 2014	Rappel BP 2013	Proposition 2014
Fonctionnement	177 952,84	195 418,23	177 952,84	195 418,23
Investissement	56 982,00	171 820,71	56 982,00	171 820,71
Total	234 934,84	367 238,94	234 934,84	367 238,94

Il faut que compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxe. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la ville avant d'être reversées aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la ville.

La section d'investissement prévoit les crédits pour le remboursement de l'emprunt (21 760 €) ainsi que les écritures nécessaires à l'amortissement des subventions (14 306 €) et à la gestion du stock des plaquettes (6 658.68 €). Le budget 2014 intègre une hypothèse de stabilité du stock entre le début et la fin de l'année. Les recettes de la section d'investissement proviennent des dotations aux amortissements des installations techniques (40 381 €) et des opérations de gestion des stocks, elles permettent de dégager une somme de 28 675 € pour d'éventuels travaux ou acquisitions d'équipements.

Il indique que contrairement aux années passées, le budget primitif intègre les reprises de résultat de l'an passé : déficit de 100 421,01€ pour la section d'investissement financé par les restes à réaliser (subventions) d'un montant de 124 781,13€ et excédent de 14 338,47€ pour la section de fonctionnement mis en réserve sur les comptes de dépenses imprévues pour 10 000€ et de charges exceptionnelles pour 4 338,47€.

Il précise que le budget de la section de fonctionnement est établi sur la base d'une production de chaleur de 2 185 000 Kwh et d'une consommation de 906 Tonnes de plaquettes valorisées à 72,50 €/tonne.

L'approvisionnement en bois se fera soit par l'intermédiaire du marché passé avec l'entreprise Bois Energie Ouest Environnement soit par la filière développée par la ville.

Les autres dépenses concernent :

- La maintenance des installations : 29 360 €
- Les intérêts des emprunts : 14 510 €
- Les charges de personnel : 6 000 €
- Les dotations aux amortissements : 40 381€
- Le gaz : 13 000€

Les sections d'investissement et de fonctionnement intègrent les crédits nécessaires de dépenses et de recettes à la gestion des stocks de plaquettes.

Le budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 160 115 € et par l'amortissement des subventions pour 14 306 €.

Sur proposition de la Commission Ressources et du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

➔ Adopte le budget primitif du budget annexe de la chaufferie bois et du réseau de chaleur tel que présenté

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU

REÇU LE

13 MAI 2014

BOURGE
MAYOR
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEureau

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

BUDGET PRIMITIF 2014 OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU QUIMPERO

M. GUYOT, Rapporteur, fait savoir que le budget primitif du budget annexe de l'opération d'aménagement du Quimpéro s'équilibre globalement comme suit

	Rappel BP 2013	Proposition 2014	Rappel BP 2013	Proposition 2014
Fonctionnement	5 000,00	195 863,83	5 000,00	195 863,83
Investissement	0,00	192 727,66	0,00	192 727,66
Total	5 000,00	388 591,49	5 000,00	388 591,49

REÇU
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Il précise que compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxe.

Il ajoute qu'en fonctionnement, les prévisions de dépenses s'élèvent à 173 000 € correspondant à la maîtrise d'œuvre complète (marché conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Sevin Guillaume Paysages) pour 150 000 € ; et à d'autres prestations éventuelles (type plan topographique) pour 10 000 € ; aux charges de personnel pour 10 000 € refacturées par le budget principal de la ville et à des charges financières pour 3 000 €.

Les autres inscriptions de la section de fonctionnement (dépenses et recettes) correspondent à la mise en stock des études réalisées avant la commercialisation des terrains.

En investissement, les prévisions de dépenses correspondent à la valeur du stock de fin d'année et à la reprise de résultat 2013.

Le financement de la section d'investissement se fait par un emprunt de 182 863,83 € qui ne sera réalisé qu'en fonction des besoins.

Sur proposition de la Commission Ressources et du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

➔ Adopte le budget primitif du budget annexe de l'opération d'aménagement du Quimpéro tel que présenté.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

M. LOHEZIC, rapporteur, indique qu'en fonction de l'orientation annoncée de ne pas alourdir la fiscalité locale et des bases d'imposition 2014 notifiées par les services de l'Etat, le Bureau Municipal et la Commission « Ressources » sont d'avis de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,45%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,52%

Le produit fiscal s'établirait alors à 8 880 249 € étant précisé que les allocations compensatrices s'élèveront à 293 916 €.

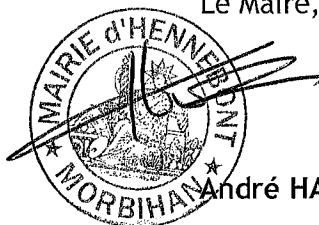
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ Fixe les taux d'imposition 2014 tels que proposés et indiqués ci-avant.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX DIMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

1 - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition communaux de 2013	Taux d'imposition plafonnés 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	17,45	>>>	20 085 000	3 504 833
Taxe foncière (bâti).....	36,27	>>>	14 617 000	5 301 586
Taxe foncière (non bâti).	69,52	>>>	106 200	73 830
CFE.....	>>>	>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants				8 880 249
Total :				8 880 249

1 - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : **293 916**
 - Total allocations compensatrices : **293 916**
 - Versement GIR : **0**
 - Prélèvement GIR : **0**
 - Prélèvement pour le FSRIF : **0**
 - Produit des IFER : **0**
 - Produit de la CVAE : **0**
 - TASCOM : **0**
 - DCRTP : **0**
 = **8 880 249**
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

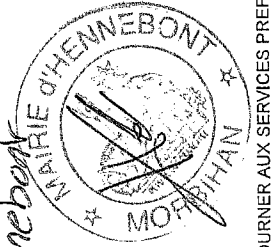
2 - CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	3 - TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	9	10	11	12
Taxe d'habitation.....	8 880 249	17,45	17,45	20 085 000	3 504 833
Taxe foncière (bâti).....	8 880 249	36,27	36,27	14 617 000	5 301 586
Taxe foncière (non bâti).	8 880 249	69,52	69,52	106 200	73 830
CFE.....	>>>	>>>	>>>		
Produit à taux constants					8 880 249
Produit attendu					8 880 249

A VANNES
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 ALAIN GUILLOUET
 le 06 MARS 2014

Le préfet,
 le
 Le maire,
 A Hennebont
 le 24 avril 2014.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
 ET DES FINANCES

REÇU LE
 13 MAI 2014
 SOUS-PREFECTURE
 DE LORIENT



COMMUNE : 083 HENNEBONT
 ARRONDISSEMENT : 56 LORIENT
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE HENNEBONT

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	220 476
Taxe foncière (bâti) :	35 813
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	9 131
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 817
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	21 679
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES

Basés exonérés par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Basés exonérés par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles

4. PRODUIT DES IFR

Eoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOYE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2013, au niveau départemental		Taux 2013 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2014 (col.15 - col.16)	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2013 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national	départemental				
Taxe d'habitation.....	23,88	22,99	>>>	59,70	>>>	24,80
Taxe foncière (bâti).....	20,11	22,49	>>>	56,23	>>>	
Taxe foncière (non bâti)	48,94	49,10	>>>	122,75	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame DOLLE, rapporteuse, fait savoir que Monsieur le Trésorier Municipal sollicite le Conseil Municipal pour :

- Prononcer les non-valeurs pour les sommes ci-dessous dont il n'a pu procéder au recouvrement.

Montant : 7 434.66 Euros

Années d'origine	Montants
2006	56,65
2007	192,54
2008	429,83
2009	177,48
2010	588,86
2011	2 161,91
2012	2 328,15
2013	1 499,24
TOTAL	7 434,66

Prestations concernées	Montants
Assainissement	3 280,18
Restauration	2 127,48
Garderies	175,75
Alsh	273,00
Emmd	336,50
Droit de place	21,03
Vie associative	73,07
Médiathèque	166,26
Occupation terrasse + Taxe pub ext	972,90
Loyer	8,49
TOTAL	7 434,66

Motifs de Non Valeur	Montants
Pv carence	644,14
poursuite sans effet	650,12
personne disparue	25,02
npai et dde renseignements négative	190,43
décédé et dde renseignement négative	167,73
combinaison infructueuse d'actes	4 133,21
cloture insuffisance actif	934,99
créance minime	658,78
certificat d'irrecouvrabilité par le débiteur	30,24
TOTAL	7 434,66

Ces sommes seront comptabilisées en compte au 6541.

- Admettre en non-valeur des dossiers ayant fait l'objet d'un jugement pour rétablissement personnel. Ces dossiers concernent 4 personnes pour un montant de 2 369.22 € et les prestations suivantes :

Années d'origine	Montants
2010	146,20 €
2011	45,62 €
2012	848,12 €
2013	1 168,50 €
2014	160,78 €
TOTAL	2 369,22 €

Prestations concernées	Montants
Assainissement	116,50 €
Garderies	68,05 €
Restauration	2 044,71 €
Alsh	139,96 €
TOTAL	2 369,22 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542.

Sur proposition de la commission « Ressources » et du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de la rapporteuse,
Après en avoir délibéré,
➔ Adopte les propositions de Monsieur Le Receveur Municipal décrites ci-avant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



16
André HARTEREAU

REÇU
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014 DU SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Madame BOUILLAUT, Rapporteuse, indique qu'un programme d'investissement de 9 620 € HT est proposé au Budget 2014 afin de favoriser les conditions de fonctionnement des différents espaces de garderie dans le cadre de la reconstruction de l'école du Talhouët.

Elle prévoit que ce programme peut bénéficier d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan (subvention ou prêt à taux 0%) dans le cadre de sa politique de partenariat et de soutien aux projets des collectivités.

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de la rapporteuse,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Approuve ce programme conforme au budget voté
- ➔ Sollicite le concours de la CAF pour le financer

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

André HARTEREAU



Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

LE HAMEAU DES CAPUCINES - GARANTIE D'EMPRUNT

M. GUYOT, Rapporteur, rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2013, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour une quotité de 50% des emprunts souscrits par la SA HLM le Foyer d'Armor auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 6 logements au sein de l'opération le Hameau des Capucines.

Il indique que par courrier en date du 4 mars, la SA HLM le Foyer d'Armor sollicite une nouvelle garantie à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant total de 30 000€ souscrit auprès du CIL Atlantique pour la réalisation de l'opération du Hameau des Capucines.

Les conditions de ce prêt sont précisées dans la convention jointe à la présente délibération.

Sur proposition de la Commission « Ressources » et du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ Accorde la garantie de la Ville pour le prêt de 30 000 € à hauteur de 50% au profit du CIL Atlantique

→ Autorise M. Le Maire à signer la Convention de prêt concernée

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT



MAIRIE
A l'attention de Monsieur le Maire
13 Place Maréchal Foch

56700 HENNEBONT

Lorient, le 04 Mars 2014

N/Réf. : JMV/VL/n° 14/121

Opération : « Le Hameau des Capucines » - HENNEBONT
Kerpotence

Objet : Demande de garantie complémentaire
Mairie

Dossier suivi par Véronique LATASTE

PJ : 1



Monsieur le Maire,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre en considération notre **demande de garantie** à hauteur de **50 %** pour un emprunt d'un montant total de **30 000.00 €** qui nous est accordé par le CIL ATLANTIQUE.

Vous trouverez ci-joint une copie de la convention de prêt concernée. Après réception de votre délibération, nous vous transmettrons pour signature les 3 exemplaires de la convention.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

MAIRIE D'HENNEBONT - DGS				
BORDEREAU DE DIFFUSION				
Destinataires	Exc	Rép	Avis	Int
DSF	x	x		
Original	Service	K	Ch...	
Date	06.03.14			

Jean Michel VERCOLLIER
Directeur Général

**CONVENTION DE PRET N° 100929
POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

COPIE

Entre les soussignés :

- Le **COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT ATLANTIQUE (CIL ATLANTIQUE)**, Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est à NANTES, 1 Allée des Hélicés, représenté par son Président, avec délégation de pouvoir à son Directeur, Monsieur Gildas LE BERRE,
ci-après dénommé "**le CIL**", d'une part,

- et la Société **SAHLM "LE FOYER D'ARMOR"** dont le siège social est situé 21, rue Jules Legrand - 56323 LORIENT CEDEX
représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Michel VERCOLLIER,
ci-après dénommé "**l'Emprunteur**", d'autre part.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. Les articles R. 313-19-2 IV et R. 313-20-2 du CCH prévoient, en application de l'article L. 313-3 du CCH, la possibilité d'accorder des prêts à taux réduit à long terme, "pour financer des opérations d'acquisition suivies ou non de travaux d'amélioration, de construction ou d'amélioration de logements locatifs bénéficiant des prêts mentionnés aux articles R. 331-1 et R. 372-1 ou relèvent du champ d'application de l'article L. 353-1 (PLUS, PLAI, PLS, PSLA, Prêt Réhabilitation Lourde)".
2. Ce concours est versé sous forme de prêt et fait l'objet de réservations locatives négociées localement et destinées aux salariés des entreprises, en application de l'article L. 313-3 du CCH.
3. En application de l'article R. 313-12 du CCH, le Conseil de surveillance de l'UESL a adopté une recommandation en date du 27 novembre 2013 qui précise les conditions de mise en œuvre de ce concours.

La présente convention a pour objet de fixer le montant et les conditions de versement par le CIL de ce prêt ainsi que les modalités des réservations locatives qui y sont associées.

Il est dès lors convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Montant et objet du prêt - Caractéristiques de l'investissement

La présente convention a pour objet de définir les modalités du prêt à taux réduit consenti par le CIL à l'emprunteur, en contrepartie duquel celui-ci consent des contreparties en droits de réservations sur les logements locatifs sociaux précisés au titre du présent article. Les modalités selon lesquelles ces droits sont consentis sont définies dans l'article 7 de la présente convention qui vaut contrat de réservation.

Paraphe CIL

Paraphe Emprunteur

Paraphe Garant

ARTICLE 3 - Taux d'intérêt

Le présent contrat sera productif d'intérêts calculés sur la base :

- de l'index Livret A révisé selon les modalités décrites ci-après, diminué d'une marge de 2,25%, étant précisé que le taux plancher minimal est fixé à 0,25%.

Le taux du Livret A pris en compte pour le calcul des intérêts de la première échéance est celui en vigueur à la date du premier versement.

En cas de versements multiples, l'index Livret A pris en compte pour le calcul des intérêts intercalaires de la première échéance est celui en vigueur à la date du premier versement, pour les versements postérieurs à une précédente échéance, celui en vigueur à la date d'échéance précédente.

A compter de la deuxième échéance, le taux du livret A pris en compte pour le calcul des intérêts sera celui qui était en vigueur à la date d'échéance précédente. Cette règle s'applique également sur le calcul des intérêts en cas de différé d'amortissement.

A l'émission du contrat, le TAEG est de 0,25%

Les modalités du calcul des intérêts sont décrites en annexe A.

ARTICLE 4 - Modalités de calcul des échéances

Le montant des échéances sera révisé annuellement selon un taux de progressivité sur la base :

- d'un taux de progressivité initial (p_1) de l'échéance de 0%
- le taux de progressivité p_i de l'échéance i , qui dépend du taux d'intérêt t_{i-1} (appliqué à la période $i-1$) et t_i (appliqué à la période i) est calculé comme suit :

$$p_i = \left[\frac{(1 + t_i)}{(1 + t_{i-1})} \times (1 + p_{i-1}) \right] - 1$$

Dans le cadre du principe du double révisable limité avec une valeur plancher P_i , le taux de progressivité de l'échéance p_i devient :

$$P_i = \text{Max} \{p_i ; P_i\}$$


Les intérêts et le capital sont payables à terme échu à chaque date d'échéance.

ARTICLE 5 - Amortissement et remboursement du capital

Le remboursement du capital sera effectué selon une périodicité annuelle telle que déterminée à l'article 2. Le capital dû est calculé selon les conditions décrites en annexe A.

Le capital dû au titre de chaque période d'intérêts est payable le jour de la date d'échéance ou le jour ouvré précédant la date d'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

Paraphe



Paraphe Emprunteur

Paraphe Garant

ARTICLE 6 - Modalités de décaissement

Le prêt accordé par le CIL sera débloqué de la manière suivante :

- 100% du prêt dans les six mois suivant la réception par le CIL de l'agrément, délivré par l'Etat ou le délégataire à l'Emprunteur.

ARTICLE 7 - Réservations locatives

En contrepartie de l'octroi de ce prêt, le CIL bénéficie dans ce programme de 2 réservation(s) en droit de suite pour une durée de 40 ans.

7.1 - Première mise en location des logements

Pour la première mise en location, l'Emprunteur s'engage à fournir dans les meilleurs délais et au plus tard quatre mois avant la date d'entrée dans les lieux :

- le plan de masse et le descriptif sommaire du programme,
- les plans des logements et annexes réservés au CIL,
- la grille des loyers des logements, des annexes et des provisions pour charges,
- la date de livraison du programme.

7.2 - Vacance des logements

En cas de vacance ultérieure d'un logement sur lequel le CIL bénéficie d'un droit de suite, l'Emprunteur s'engage à l'en aviser par écrit ou par voie électronique, de façon qu'il soit en mesure d'exercer son droit de suite. Cet avis de congé devra lui être adressé au moins trois mois avant le départ du locataire sortant ou deux mois si le locataire sortant bénéficie d'un logement par un autre organisme d'HLM. L'information devra être transmise sans délai dans les cas prévus par la loi où le préavis a été ramené à un mois.

A compter de la réception de la lettre l'avisant du départ du locataire sortant, le CIL disposera de la moitié du préavis dans tous les cas, pour trouver un nouveau bénéficiaire et le présenter à l'Emprunteur. A défaut de présentation d'un candidat à l'issue du délai par le CIL, l'Emprunteur reprendra le logement sans qu'il puisse être réclamé au CIL un paiement quelconque de loyer ou de charges.

ARTICLE 8 - Exigibilité anticipée du prêt

En cas de non réalisation, pour quelque cause que ce soit, de l'opération immobilière définie à l'article 1, ou d'inexécution par l'Emprunteur de l'une des quelconques obligations mises à sa charge par le présent contrat, les sommes dues au CIL deviendront immédiatement et de plein droit exigibles par anticipation, après une mise en demeure préalable de huit jours adressée à l'Emprunteur par lettre recommandée avec avis de réception et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

L'exigibilité anticipée du prêt peut également être prononcée sur l'initiative du CIL en cas de cession ou de changement de destination des immeubles financés au moyen du présent prêt. Dans cette hypothèse, le CIL fait part de son intention par courrier recommandé avec accusé réception adressé à l'Emprunteur, dans un délai maximal de quinze jours ouvrés courant à compter du moment où il a connaissance de la réalisation d'un des cas de cession ou de changement de destination susvisés. Les sommes dues au CIL deviendront alors immédiatement et de plein droit exigibles par anticipation.

Paraphe CIL

Paraphe Emprunteur

Paraphe Garant

ARTICLE 9 - Fusion, Dissolution ou Liquidation

En cas de fusion, dissolution ou liquidation, quelle qu'en soit la forme et pour quelque cause que ce soit, l'Emprunteur s'engage à informer préalablement le CIL de cette situation et, avant la réalisation de l'évènement, à rembourser sans délai le capital restant dû sur le prêt visé à l'article 2 ci-dessus, sauf à obtenir que l'attributaire de la situation active et passive de l'Emprunteur se substitue à lui dans toutes les charges et obligations découlant de la présente convention, cette substitution devant avoir été préalablement acceptée par le CIL.

ARTICLE 10 - Élection de domicile - Attribution de compétence

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

En cas de contestations ou de procédures éventuelles, il est expressément fait attribution de compétence au Tribunal de Nantes.

Fait à Nantes, en trois exemplaires originaux, le 31 Décembre 2013.

Pour le CIL,
Le Directeur,



Gildas LE BERRE

Pour l'Emprunteur,
Le Directeur Général de la Société
SAHLM "LE FOYER D'ARMOR"



Jean-Michel VERCOLLIER

CIL ATLANTIQUE
1, Allée des Hélices - CS 56331
44263 Nantes cedex 2
Tél. : 02 40 20 13 50 - Fax : 02 72 56 00 60
Siret 786 001 230 00055 - APE 6499Z

Pour le Garant

Annexe A : Calcul d'une échéance (DR avec intérêts prioritaires)

Libellé	Règle de gestion
Calcul de l'échéance de la période i	$E_i = CRD_{i-1} \times \frac{(t_i - p_i)}{1 - [(1 + p_i)/(1 + t_i)]^{n-i+1}}$
Calcul des intérêts financiers de l'échéance	$If_i = CRD_{i-1} \times t_i$
Calcul de l'amortissement (amortissement déduit) de la période i	Si $If_i \geq E_i \Rightarrow E_i = If_i$ et $A_i = 0$ Si $If_i < E_i \Rightarrow A_i = E_i - If_i$
Capital Restant Dû de la période i	$CRD_i = CRD_{i-1} - A_i$
Pour chaque échéance, le calcul se décompose en plusieurs étapes :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Calcul de l'échéance E_i 2. Calcul des intérêts If_i 3. Déduction du montant de l'amortissement A_i 4. Calcul du capital restant dû CRD_i 	

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CEREZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

VENTE PARCELLE COMMUNALE RUE GUTENBERG AU PROFIT DE MONSIEUR COLAK (ENTREPRISE DE MAÇONNERIE)

M. Le Maire rapporte que Monsieur COLAK Ubeydullah, entrepreneur en maçonnerie (SARL NIZO), actuellement implanté au 7, Quai des Martyrs souhaite s'installer sur un autre site sur la Ville d'Hennebont pour diverses raisons (victime d'inondations, manque de places de stationnement et d'espace).

Il a en effet la volonté de s'agrandir et d'améliorer ses conditions de travail sur un espace adapté à son activité. Dans ce sens, il s'est intéressé à un terrain communal, cadastré section BH 287, d'une superficie de 981 m², sis rue Gutenberg - Z.I. de Kérandré.

Le Service des Domaines sollicité a estimé la valeur vénale de cette parcelle à hauteur de 12 €/m², soit un montant global de 11.772 €.

Pour information, ce terrain communal avait été gelé depuis plusieurs années, dans le cadre d'un hypothétique projet d'extension de la Société NKE sur ce site. Celle-ci, informée de cette possible installation à proximité de son activité nous a indiqué qu'elle n'envisage pas de s'étendre en ces lieux et ne voit pas d'inconvénient à cette implantation sous réserve bien entendu de limiter toutes nuisances notamment d'ordre environnemental dans le cadre de son exploitation.

Après examen de ce dossier, la commission Adhoc avait émis un avis favorable sur le principe de la vente de cette parcelle communale à Monsieur COLAK, aux conditions suivantes :

- Aucun stockage de matériaux ne devra être visible de l'espace public,
- Mise en place d'une clôture paysagère,
- Présentation du projet de construction en amont.

Monsieur COLAK a déposé un permis de construire en Mairie le 28 février 2014, dans le respect des engagements pris, proposant la construction d'un bâtiment d'une surface de plancher de 170 m². Ce dossier est en cours d'instruction.

En conséquence,

Sur proposition du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Donne son accord sur cette vente aux conditions précitées
- ➔ Autorise Le maire à signer l'acte relatif à cette vente en l'étude de Maître COMPAROT, notaire à Hennebont, sur la base du montant proposé par le service des Domaines, aux conditions ci-dessus évoquées.
- ➔ Dit que La vente s'établira au nom de M. COLAK ou de toute autre personne morale s'y substituant.
- ➔ Dit que Les frais d'acte et tous autres frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

André HARTEREAU

REÇU

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERES, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POURTEAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

REÇU
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

TRAVAUX DE VIDANGE ET DE CURAGE DES ETANGS - PARC DE KERBIHAN - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

M. GUYOT, Rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé à plusieurs reprises concernant la mise en œuvre de travaux relatifs à l'amélioration de la gestion hydraulique au niveau du Parc de Kerbihan. L'objectif prioritaire fixé étant d'améliorer les aspects hydrauliques, d'optimiser la gestion des eaux pluviales dans ce secteur (riverains victimes d'inondations) et de mettre en place un programme de gestion différenciée dans le Parc.

Ainsi, en 2012, le Bureau d'étude ARTELIA a été missionné pour réaliser les études nécessaires préalables à ces travaux de curage et de vidange des deux étangs du parc, de gestion des ouvrages de régulation et de petits barrages, la restauration ou la création de zones humides paysagères, afin de tamponner les eaux et de protéger les secteurs urbanisés.

Il précise que les objectifs du programme sont de différents ordres : Hydraulique (désenvaser les plans d'eau, restaurer la continuité écologique et sédimentaire des ruisseaux, réhabiliter les ouvrages de régulation), écologique (étendre les zones humides, favoriser la biodiversité, intégrer un programme de gestion différenciée des espaces) et agricole (valoriser les sédiments).

En Mars 2013, le CM a donc approuvé la mise en œuvre d'une AP/CP. Les études ont été menées en collaboration avec l'ensemble des partenaires et financeurs : DDTM, ONEMA, Syndicat de la Vallée du Blavet, Région, Conseil Général, Agence de l'eau, Union Européenne, agriculteurs (études d'impact et d'épandage).

Le 19 décembre 2013, le CM a approuvé le principe de mise à enquête publique du dossier. A cette issue Monsieur le Maire a pris un arrêté pour encadrer cette procédure qui se déroule du 26 mars au 28 avril 2014. Dans cet arrêté et à la demande des services de la DDTM, pour être en conformité avec le Code de l'Environnement, ceux-ci ont souhaité ajouter un article qui stipule que « Le Conseil Municipal donnera son avis sur le projet présenté dès l'ouverture de l'enquête et/ou au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête ».

Bien que ce dossier ait été exposé à plusieurs reprises dans les instances municipales, d'une part, et que l'absence d'avis soit considérée comme avis favorable, d'autre part, le Bureau Municipal est d'avis que le Conseil Municipal se prononce et émette un avis sur le dossier soumis à enquête publique, notamment du fait du renouvellement de l'organe délibérant.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ Emet un avis favorable sur le projet de vidange et de curage des étangs du Parc de Kerbihan.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

TARIFS ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - 2014/2015

Madame CORPART, Rapporteuse, fait savoir qu'afin de préparer la rentrée et d'enregistrer les inscriptions à partir du mois de juin, le Bureau Municipal est d'avis d'adopter les tarifs 2014/2015 de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et des cours d'Arts Plastiques sur la base de la reconduction des tarifs pratiqués pour l'année 2013/2014 (détails des tarifs en pièce jointe).

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de la rapporteuse,

Après en avoir délibéré,

➔ Adopte la grille tarifaire 2014-2015 de l'enseignement artistique proposée, qui est annexée à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,



16

André HARTEREAU

REÇU LE
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

**ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
TARIFS 2014 / 2015**

	Arts plastiques Eveil - Initiation Atelier découverte FM seule	Pratique Collective	Musique (Instrument)	Danse (2)
Tranche 1	36 €/45 € (3)	25 €/45 € (3)	73 €	58 €
Tranche 2	49 €	31 €/45 € (3)	98 €	77 €
Tranche 3-4	75 €	50 €	147 €	119 €
Tranche 5	90 €	59 €	184 €	141 €
Tranche 6	105 €	88 €	269 €	211 €
Tranche 7	105 €	88 €	340 €	269 €
Tranche 8	105 €	88 €	398 €	312 €
Tranche 9	105 €	88 €	499 €	392 €
Tranche 10	105 €	88 €	584 €	471 €
EXTÉRIEUR	219 €	109 €	1 043 € (1)	502 €

**Le règlement s'effectue à réception des factures trimestrielles délivrées par le trésor public.
Les chèques-vacances (ANCV) sont acceptés.**

- (1) L'accueil d'élèves extérieurs en cours instrumentaux est exceptionnel, directement lié à l'intérêt des ensembles locaux (orchestre d'harmonie, orchestre cordes) et limité en nombre.
- (2) Un certificat médical est demandé pour toute inscription en danse
- (3) Les familles bénéficiaires des CAF AZUR peuvent utiliser leur forfait passion, y compris les familles concernées par les tarifs les plus bas, tarifs alors ajustés aux 45 € du forfait passion.

Ateliers Arts Plastiques :

Pour les enfants lochristois, possibilité d'un enseignement dès 4 ans sur les cours d'éveil 4-6 ans d'Hennebont, en bénéficiant des tarifs hennebontais. Pour les jeunes hennebontais de 14 ans, possibilité de poursuivre leur parcours à l'école d'arts plastiques d'Inzinac-Lochrist en bénéficiant des tarifs lochristois.

Abattements particuliers :

Danse : - 20 % pour les niveaux CI 1 & CI 2
Musique : - 30 % pour les membres de l'harmonie et du Bagad Hiziv
Pratique collective : + 50 % du tarif, à partir de la 3^{ème} pratique collective, musique, danse, arts plastiques

Tarifs location d'instrument :

1^{ère} et 2^{ème} années : Gratuit
3^{ème} année : 31 €
4^{ème} année : 59 €
5^{ème} année : 83 €
6^{ème} année : plus de location
Extérieurs : 90 €

Location et vente de costumes :

Libellé	Location	Vente
Costume complet	5 €	15 €
Une pièce (haut ou bas)	3 €	10 €
Accessoire enfant		5 €

REÇU LE

13 MAI 2014

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 24 avril 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEAU

Etaient présents :

André HARTEAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Katy BOUILLAUT, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Thierry FALQUERHO, Julie ADIER, Hubert LE DANVIC, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BETTON à Serge GERBAUD

Etaient absents excusés :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Nadia SOUFFOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

SEJOURS ETE 2014 - TARIFS ET EFFORT SOCIAL DE LA VILLE

Madame CERZ, Rapporteuse, rappelle qu'à l'occasion des vacances d'été, la ville a confié aux PEP 56 l'organisation de plusieurs séjours pour la période du 6 juillet au 18 août 2014

- A la mer à la maison du Golfe à Sarzeau
- A la montagne au centre des Mainiaux au Collet d'Alvard

Ainsi, 40 places sont proposées aux jeunes hennebontais de 6 à 17 ans

Sur proposition du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de la rapporteuse,
Après en avoir délibéré,

- ➔ Approuve ces séjours
- ➔ Adopte la grille tarifaire liée à l'effort social de la ville telle qu'exposée en pièce jointe à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

André HARTEAU



Reçu
13 MAI 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

